

jeudi 25 Juin 2020 - n°263

**Election** - Sécurisation de l'organisation du second tour des élections

**Santé** - Villes de France participe au Ségur de la santé

**Institutions** - Pendant la crise sanitaire, les Français ont fait confiance à leurs maires

**Tourisme** - 40 mesures proposées par le Sénat pour relancer le tourisme

**Aménagement du territoire** - Lancement du nouveau site de l'Observatoire des Territoires de l'ANCT

**Environnement** - Villes de France partenaire d'Autonomy, salon de la mobilité durable

**Numérique** - État des lieux des fablabs

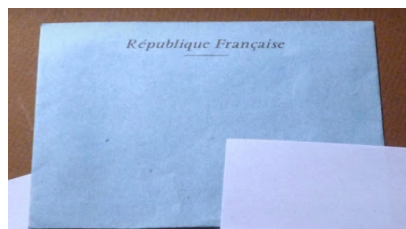
**Environnement** - Découvrir la liste des lauréats du Pavillon bleu 2020

**Environnement** - Lancement de la nouvelle édition des concours de la capitale et villes vertes européennes

**International** - S'inscrire aux Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales

**Numérique** - Conférence digitale Paroles d'élus sur la continuité pédagogique

## ELECTION



### Sécurisation de l'organisation du second tour des élections

Largement remaniée par le Parlement, la loi n°2020-760 du 21 juin 2020 « *tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires* » vient de paraître. Cette loi précise les conditions d'organisation des élections de ce week-end, mais apporte aussi des modifications concernant les délais, quorum et

formats de convocation des nouvelles assemblées.

#### Organisation du second tour des municipales

Par dérogation au code électoral, l'article premier prévoit qu'une même personne peut recevoir deux procurations (au lieu d'une seule actuellement). Cet assouplissement répond aux préconisations de l'avis du conseil scientifique du 18 mai dernier. En revanche, le principe selon lequel l'électeur qui reçoit procuration doit être inscrit dans la même commune que celui qui lui donne procuration est maintenu.

Les personnes vulnérables ou confinées à cause du COVID-19, qui ne peuvent pas se déplacer pour établir une procuration, ont le droit de demander qu'un agent habilité à établir les procurations vienne à leur lieu de confinement pour l'établissement de la procuration.

Dans les bureaux de vote, des équipements de protection (masques financés par l'État) sont également mis à la disposition des électeurs et des membres du bureau de vote.

#### Conseils communautaires

En ce qui concerne les conseils communautaires, l'article 7 de la loi fixe à trois jours francs le délai de convocation du conseil communautaire pour sa première réunion, après le renouvellement général de 2020.

La possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu, prévue initialement pour les seuls conseils municipaux, est par ailleurs étendue à l'ensemble des collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre, à l'initiative de leur exécutif et sans nécessité de délibération préalable (article 8). La possibilité de réunion par téléconférence des organes délibérants des collectivités territoriales est également possible et prolongée jusqu'au 30 octobre (article 6).

#### Possibilité d'annuler le scrutin dans certains "clusters"

Sur amendement du gouvernement, un éventuel « *report ciblé du second tour* » des municipales dans des communes où la situation sanitaire se dégraderait (type "clusters") d'ici le 28 juin a été introduit (article 17). Ces annulations locales, possibles jusqu'à la veille du scrutin, doivent être prononcées par décret en Conseil des ministres, pris après avis circonstancié et public du conseil scientifique COVID-19. Ces annulations ne pourraient concerner plus de 5% des 4 855 communes concernées par le second tour le 28 juin. Au-delà de ce seuil, soit 242 communes, le second tour des municipales serait annulé sur l'ensemble du territoire.

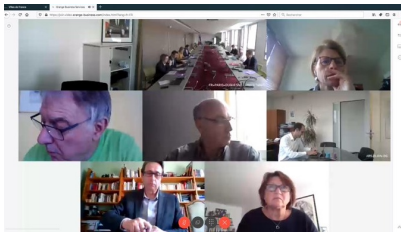
#### Report des élections consulaires en 2021

Cette loi reporte enfin les élections consulaires au mois de mai 2021. Suivant l'avis du comité de scientifiques, ces élections sont repoussées en raison de la situation épidémiologique très incertaine à l'échelle internationale.

[Télécharger la notice explicative de la loi sur le second tour des élections](#)

[Télécharger le tableau récapitulatif](#)

## SANTÉ



### Villes de France participe au Ségur de la santé

Dans la poursuite des travaux du plan "*ma Santé 2022*", *Villes de France* avait demandé à être entendue dans le cadre du Ségur de la Santé. Le 19 juin dernier, une première réunion a été organisée, à laquelle participait Isabelle Le Callennec, maire de Vitré, et d'autres associations d'élus locaux.

Cette réunion a été l'occasion d'insister sur les problématiques que rencontrent les villes moyennes en matière de santé. A la lumière de la crise traversée, il

s'agit dorénavant de tirer collectivement les leçons pour bâtir les fondations d'un système de santé plus moderne, plus innovant, plus souple et davantage en lien avec les territoires. Cet épisode a été une prise de conscience collective de la nécessité de préserver l'accès aux soins.

Isabelle Le Callennec a ainsi évoqué plusieurs sujets, tels que les hôpitaux de proximité, l'intérêt médical, le risque de bureaucratisation des hôpitaux et plus largement le problème de financement du système de santé. *Villes de France* publiera prochainement sa contribution dans le cadre du Ségur de la Santé.

## INSTITUTIONS



### Pendant la crise sanitaire, les Français ont fait confiance à leurs maires

Une récente étude de Opinion Way - Square confirme ce que nous avons déjà pu observer avec le baromètre des territoires 2019 de *Villes de France* : les Français ont largement placé leur confiance en leurs maires pour la gestion de la crise sanitaire et sortent satisfaits de cette gestion au niveau local.

Pour 74% d'entre eux, la crise a été bien gérée au niveau communal, contre seulement 47% d'avis favorable au niveau national. Ce plébiscite de la gestion locale est, en outre, quasiment le même sur tout le territoire national, sans incidence majeure de la taille des agglomérations. Ainsi, le maire est bien le premier acteur public vers lequel les citoyens se tournent en cas de problèmes, peu importe leurs affinités partisans. Cette enquête souligne aussi que la vie publique locale a parfois une incidence plus forte que la vie publique nationale aux yeux des Français. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, concernées par un second tour des élections municipales, les votants estiment qu'ils porteront, lors de leur vote, plus d'attention à la gestion de la crise au niveau local (importante à 83% pour eux) qu'à la gestion à l'échelle nationale (importante à 65% pour les électeurs).

[Consulter l'étude de Opinion Way - Square pour les Echos et Radio Classique](#)

## TOURISME



### 40 mesures proposées par le Sénat pour relancer le tourisme

Pour aller au-delà du plan gouvernemental, qu'elle salue, la cellule « *tourisme* » de la commission des affaires économiques du Sénat propose donc un ensemble de 42 mesures organisées en trois grands axes : le renforcement et l'élargissement des mesures de soutien à la trésorerie des professionnels et des collectivités, un plan immédiat de soutien à la demande touristique pour cet été

et, enfin, un investissement dans les transitions, le capital humain et la qualité de service doublé d'un changement de modèle de la politique publique du tourisme.

#### Soutien à la trésorerie

Sur le premier axe, la commission des affaires économiques du Sénat préconise de prolonger l'exonération des cotisations sociales au-delà du mois de juin (avec clause de retour à meilleure fortune) et de mettre en place une cellule de gestion des plans d'étalement du paiement des prélèvements obligatoires. Elle recommande aussi d'instaurer un crédit d'impôt sur les loyers des baux commerciaux, de créer un prêt PGE (prêt garanti par l'État) à long terme sur 15 à 25 ans (au lieu de 5 ans actuellement), mais aussi d'assouplir les conditions d'accès à l'indemnisation du chômage pour les saisonniers (par exemple en réduisant la condition d'éligibilité de 6 mois d'activité sur 24 mois). Parmi les autres mesures proposées pour ce premier axe : des reports d'échéances bancaires portés à 18 mois, un élargissement de la contribution des assureurs, ou encore l'élargissement du chômage partiel

aux 337 entreprises publiques locales actives dans le secteur du tourisme, de la culture et du loisir (centres thermaux, centres de congrès et parcs des expositions, ports de plaisance, parcs de loisirs, musées, monuments et équipements culturels, offices de tourisme...).

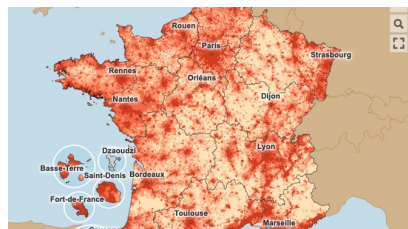
### **Plan immédiat de soutien**

Sur les mesures immédiates destinées à relancer la demande touristique dès cet été, les idées fortes sont une diminution temporaire de la TVA applicable aux prestations touristiques, un renforcement du dispositif d'aide au départ en vacances annoncé par le gouvernement (porté à 500 euros, avec un élargissement du nombre de bénéficiaires) ou encore la diminution exceptionnelle des tarifs autoroutiers.

### **Tourisme durable, numérique et formations**

Enfin, sur le troisième axe, le rapport préconise de définir une stratégie nationale pour faire de la France une destination durable, donnant lieu à des investissements massifs pour "verdir" les transports, les bâtiments et infrastructures touristiques. Il suggère également d'investir afin de mieux répartir les flux touristiques sur l'ensemble du territoire, en utilisant davantage les leviers des CPER (contrats de plan État-régions) et des contrats de destination. Autres propositions : accélérer le virage numérique, investir dans le capital humain par la formation et la revalorisation des métiers du tourisme, mais aussi "faire de la Caisse des Dépôts et de ses filiales l'agence du soutien à l'innovation touristique, sur le modèle espagnol". Sans oublier bien sûr le retour d'un ministre du Tourisme de plein exercice, "qui s'appuierait sur une administration centrale dédiée".

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



### **Lancement du nouveau site de l'Observatoire des Territoires de l'ANCT**

Le nouveau site de l'Observatoire des territoires de l'ANCT devient en juin 2020 une plateforme de services pour l'ingénierie des territoires : données, publications, graphiques et cartes, applications interactives... Il élargit l'accès aux connaissances fines des disparités et des interdépendances territoriales en matière économique, sociale et environnementale. Plus ergonomique et enrichi

de nouvelles fonctionnalités, c'est une référence en matière d'analyse territoriale. Quatre nouvelles fonctions pour vos analyses et diagnostics territoriaux sont disponibles

- Consultation de portraits de territoires, disponibles à plusieurs échelles : communes, intercommunalités, départements, régions (et d'autres échelles disponibles)
- Recherche de la situation d'une commune dans un dispositif de politique publique (zonage, programme...)
- Navigation dynamique des publications pour trouver des analyses et ressources exploitables (cartes, données, indicateurs...)
- Recherche des différents acteurs de l'observation (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) grâce à un annuaire en ligne

Et toujours, la cartographie interactive, véritable référence en matière d'analyse territoriale

En savoir plus

## **ENVIRONNEMENT**



### **Villes de France partenaire d'Autonomy, salon de la mobilité durable**

Le Salon Autonomy est depuis 5 ans l'événement international phare de la mobilité durable. Plateforme indépendante rassemblant entreprises, décideurs publics et collectivités dans le but d'accélérer la transition vers une mobilité intelligente et durable, cet événement vise à favoriser le dialogue entre ces différents acteurs. Le salon aura lieu les 4 et 5 novembre 2020 dans une édition

100 % digitale pour faire face aux contraintes qu'imposent la crise du Covid19. *Villes de France* est partenaire d'Autonomy Digital cette année, un salon numérique où vous pourrez visiter les stands virtuels d'exposants du monde entier, assister à un programme de vidéo-conférence live et interactive mais aussi programmer des rendez-vous individuels avec les interlocuteurs de votre choix.

En savoir plus

## NUMÉRIQUE



### État des lieux des fablabs

Réalisée pour le compte de la direction générale des entreprises et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'étude menée par les cabinets Ocalia et Terre d'avance propose un état des lieux des ateliers de fabrication numériques à partir d'une enquête menée auprès d'une centaine de tiers-lieux et autres structures accueillant des "makers". Le terme d'atelier de fabrication numérique (AFN) a du reste été préféré à celui de "fablab" car plus adapté à la diversité des

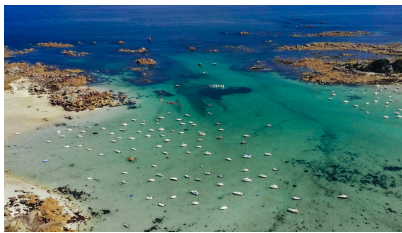
lieux et des acteurs.

La typologie des AFN élaborée par l'étude relève six profils :

- les nouveaux espaces de médiation numérique équipés en matériel de fabrication (imprimantes 3D, découpeuse laser...);
- les tiers lieux favorisant l'hybridation des publics comme des activités ;
- les fablabs proprement dits centrés sur une communauté de "makers" ;
- les laboratoires territoriaux d'innovation (souvent liés à l'enseignement supérieur et à la recherche) ;
- les ateliers de prototypage professionnels ;
- et enfin les nouveaux espaces de formation numérique.

Une difficulté commune consiste à trouver un modèle économique soutenable, ce qui s'explique notamment par un manque de visibilité par rapport aux entreprises. L'étude, réalisée avant la crise sanitaire, souligne l'intérêt des AFN à contribuer à la relocalisation des activités économiques. Les auteurs plaident pour qu'à côté de la French Tech, émerge une "French Dab" associant un réseau d'AFN de proximité et d'AFN régionaux ou métropolitains. Parmi les 15 propositions, un premier ensemble concerne l'amélioration de la visibilité nationale des AFN par une campagne de communication et une structuration de leur réseau. Pour aider les entreprises à recourir aux AFN, ils suggèrent ensuite la création d'un Pass AFN sur le modèle du pass numérique ou culture.

## ENVIRONNEMENT



### Découvrir la liste des lauréats du Pavillon bleu 2020

Le label Pavillon bleu a été décerné à 188 communes, représentant 401 plages, qui étaient candidates à cette distinction récompensant une bonne gestion de l'environnement, des déchets et de l'eau. Ce label, créé par Teragir, a aussi récompensé 106 ports de plaisance. L'annonce du palmarès 2020 est notamment l'occasion de féliciter les communes et les villes (dont beaucoup sont adhérentes de *Villes de France*) qui fournissent des efforts continus pour suivre

et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de ports de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « *environnement* » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires. A la suite de minutieuses visites de terrain des équipes permanentes du Pavillon Bleu, et des contrôles sur pièces et sur place, le jury français s'est réuni le 30 janvier 2020. *Villes de France* est membre de ce jury et est partenaire de cette démarche. Cette sélection nationale a ensuite été validée au niveau international, comme pour les 48 pays du Pavillon Bleu, à Copenhague quelques semaines avant la divulgation des résultats.

(crédits photo : © Marin Tulard / Pavillon Bleu)

[En savoir plus](#)

## ENVIRONNEMENT



### Lancement de la nouvelle édition des concours de la capitale et villes vertes européennes

Les concours de la "capitale verte européenne 2023" et des "feuilles vertes européennes 2022", qui récompensent les villes en leur apportant un concours financier, sont ouverts.

#### Capitale verte européenne

La lauréate 2023 de ce prix qui sera décerné à une ville de plus de 100.000 habitants pour son engagement



environnemental, social et économique durable, recevra 600.000 euros, contre 350.000 euros en 2022. La sélection est fondée sur les performances obtenues au regard des douze indicateurs suivants : qualité de l'air, bruit, déchets, eau, biodiversité, utilisation durable des sols, croissance verte et éco-innovation, atténuation du changement climatique, adaptation à ce dernier, mobilité urbaine durable, performance énergétique et gouvernance. Les candidats doivent à la fois décrire la situation actuelle, les mesures mises en œuvre au cours des cinq à dix dernières années, leurs objectifs à court et long terme et l'approche retenue pour les atteindre.

### "Feuille verte européenne"

Deux villes – dont la population est comprise entre 20.000 et 100.000 habitants – pourront se voir décerner en 2022 les "feuilles vertes" et recevoir chacune 200.000 euros. Attribué pour la première fois en 2015, ce prix a lui-aussi pour ambition de récompenser les villes qui ont un bon bilan environnemental – avec un accent particulier sur les actions "génératrices de croissance verte" et de "nouveaux emplois" – et pouvant endosser le rôle "d'ambassadeur vert" auprès de leurs homologues.

Pour se préinscrire à l'un des concours avant fin octobre

## INTERNATIONAL



### S'inscrire aux Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales

Les « Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales », organisés par Cités Unies France, auront lieu les lundi 21 et mardi 22 septembre 2020, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, à Paris. Cette manifestation, désormais traditionnelle, est une occasion chaque année de réfléchir à la stratégie et aux enjeux de la coopération décentralisée, mais

également de mettre en contact un très grand nombre d'acteurs français et étrangers. Elle constitue un moment idéal pour mettre en lumière les projets de coopération internationale des collectivités, le savoir-faire des territoires, pour consolider les relations existantes et tisser de nouveaux ou esquisser les contours de partenariats futurs. Il est possible de consulter [le site Internet de Cités Unies France](#) pour découvrir la dernière version du programme des conférences et la plaquette de présentation des Rencontres.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes à [l'adresse suivante](#).

## NUMÉRIQUE



### Conférence digitale Paroles d'élus sur la continuité pédagogique

Le 7 juillet à 11h, le dispositif Paroles d'élus d'Orange et l'association Villes et Banlieues organisent une conférence digitale « Paroles d'@venir » sur la continuité pédagogique, sujet majeur ayant émergé lors de la crise sanitaire. Parmi les intervenants, outre les experts de l'association et d'Orange, seront présents Vincent Léna, coordinateur national du programme interministériel des

Cités Educatives, Thierry Falconnet, maire de Chenôve et Jean Touzeau, maire de Lomont. Sur cet enjeu, se tiendront les Etats généraux du numérique éducatif du 3 au 5 novembre, la journée du 3 étant dédiée aux territoires.

[S'inscrire à la conférence digitale](#)

Édité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérus  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi